

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 9 juin 1843.

BANQUET OFFERT A M. DE LAMARTINE A MACON.

Nous attendions avec quelque impatience le compte-rendu du banquet offert à l'honorable M. de Lamartine par les patriotes de Mâcon. Nous étions curieux de savoir comment l'illustre poète aborderait cette réunion populaire, comment il se tiendrait au milieu de cette chaleureuse ovation qui lui était préparée par de fidèles amis, et quelles idées il s'attacherait à développer. Nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir sur tout cela, et nous devons dire que l'orateur parlementaire a abordé assez franchement sa position d'orateur populaire.

Qu'on ne s'y trompe pas, ce n'est pas toujours chose facile que de bien se comporter dans un banquet politique. Que d'écueils à éviter ! que de soins à prendre pour se mettre en bonne harmonie avec l'assemblée qui vous écoute, et en même temps pour ne pas se faire siffler par ceux du dehors, qui attendent que vos paroles leur soient parvenues pour les commenter malicieusement ! Ainsi, on a d'une part à peser les impressions vives et ardentes de son auditoire, et d'autre part à calculer jusqu'à quel point il faut s'identifier avec elles, jusqu'à quel point il faut se maîtriser et se contenir.

En lisant attentivement le discours de M. de Lamartine, on voit parfaitement qu'il a compris qu'il parlait de haut, placé sur l'estrade du banquet de Mâcon, et que toutes ses paroles seraient recueillies avec soin par ses anciens amis, décidément aujourd'hui, sinon ses ennemis, du moins ses adversaires déclarés, et par ses nouveaux amis, autrefois ses antagonistes obstinés. Aussi le mouvement de son discours a-t-il été constamment tempéré par la forme qu'il lui a imprimée ; aussi ses propositions les plus hardies ont-elles été adoucies par des précautions oratoires habilement ménagées. Tout en se plaçant à la tête du parti progressif, tout en avançant même le gros de ce parti et en se jetant à son avant-garde, M. de Lamartine n'a pas oublié complètement ses anciens rapports avec les conservateurs et leurs passions ; il s'est souvenu de leurs craintes, et on voit qu'il a voulu leur donner certaines garanties. Nous ne lui en faisons pas un reproche. M. de Lamartine tient aux procédés courtois, qu'il en use ; mais qu'il songe pourtant que la vérité n'a pas besoin de vêtement pour être aimée, et que sa nudité fait sa plus grande force.

Dans le banquet de Mâcon, M. de Lamartine comptait des amis fervents. Ce n'est sans doute pas pour eux qu'il a cherché à démontrer qu'il n'y avait pas eu de déviations graves dans sa conduite politique, qu'il avait toujours suivi nettement la ligne qui l'a fait aboutir aujourd'hui au radicalisme. Nous tenons que M. de Lamartine se fait illusion sur ce point, et nous l'engageons à l'avenir à ne plus s'occuper de mettre son passé en pleine harmonie avec sa conduite présente. A quoi bon ? Il est arrivé à l'opposition par suite des fautes du pouvoir et parce qu'il a trouvé que les idées qu'elle défend sont plus conformes aux besoins du pays que celles que le gouvernement veut faire prévaloir ; il n'y a rien là que de fort naturel. Est-ce que depuis douze ans nous n'avons pas vu successivement les hommes les plus dévoués au gouvernement s'en détacher et se déclarer opposants ?

Voyons, qu'on examine maintenant les conseillers de la couronne. En est-il un seul qui ait concouru d'une manière positive aux

événements de 1830 ? en est-il un seul qui ait jamais désiré leur succès ? en est-il un seul qui puisse enfin être considéré comme le symbole de cette glorieuse révolution ? Eh bien ! en voyant autour du trône des conseillers qui n'ont pas de sympathies pour le fait de 1830, on n'a pas besoin de se demander où se trouvent tous les citoyens dévoués aux progrès populaires, et on est sûr que tous ceux qui n'ont pas spéculé sur leurs opinions sont dans les rangs de l'opposition.

Quand les choses en sont arrivées à ce point, on n'a pas d'explications à donner en venant prendre place à côté des hommes qui croient encore à la probité politique, et qui n'ont pas mis à l'encau leur intelligence et leur dignité.

M. de Lamartine est arrivé tard, mais enfin il est arrivé. D'ailleurs, depuis long-temps, on le voyait se débattre au milieu des conservateurs ; il croyait pouvoir, en vertu de ce principe : *Mens agitat molem*, les arracher à leurs froids calculs et les éclairer sur leurs véritables intérêts. Il s'est trompé, et de là ses longues incertitudes et ses oscillations qui n'ont échappé à personne.

Que M. de Lamartine a dû se trouver satisfait le jour où il a repris son indépendance, le jour où, secouant la poussière de ses pieds, il a abandonné les obstinés soutiens de l'immobilisme, qu'il a si durement qualifiés de *bornes* ! Comme sa poitrine a dû se dilater quand il ne s'est plus senti enchaîné par de vaines considérations de parti ! Aussi, depuis ce moment, il a pris une tout autre manière de dire et de faire ; on l'a vu aller à pas pressés vers les vérités les plus hardies, et aujourd'hui, au banquet de Mâcon, il vient d'exposer fort clairement que la tâche du pouvoir est d'organiser la nation en démocratie.

On n'accusera pas M. de Lamartine d'avoir tenu son drapeau dans sa poche ; il l'a déployé en face du pays, et nous y avons lu : *Unité, démocratie, égalité, solidarité*.

Pourquoi M. de Lamartine se presse-t-il de proclamer qu'il faut organiser la démocratie ? pourquoi met-il si peu de réserve dans ses déclarations ? D'où vient qu'après de si longues hésitations, il aille si résolument en avant ? Est-il dupe de son imagination, ou obéit-il à quelques mauvaises passions ? Nous le déclarons franchement, il ne nous paraît dupe d'aucune illusion, et nous le croyons au-dessus de toute mauvaise passion. Voici, pour dire toute notre pensée, comme nous nous rendons compte de sa conduite : il voit s'approcher un avenir gros d'orages ; pour que nous puissions nous mettre tous à l'abri, il nous invite à dresser nos tentes sur le champ de la démocratie, et il vient d'y planter résolument son drapeau.

Ce n'est pas assurément sans de graves motifs qu'il a prononcé les paroles suivantes :

« Nous sommes au lendemain, Messieurs, et, qui sait ? nous sommes peut-être à la veille de ces jours critiques où les nations ont besoin de toute leur énergie et de toute leur unité pour se préserver des révolutions. Dieu seul connaît le jour des crises ; mais ce temps est plus gros que tout autre d'inévitables événements. »

Quant on voit ainsi poindre la tempête dans l'avenir, on doit se hâter d'arriver au port, et c'est ce que fait M. de Lamartine ; c'est ce qui nous explique pourquoi, après l'avoir vu si long-temps indécis et flottant, nous le trouvons aujourd'hui à nos côtés et marchant presque sur notre ligne.

BANQUET DE MACON :

Nous reproduisons d'abord le toast de M. Bouchard, premier adjoint, président du banquet :

Messieurs,

Après avoir payé à la France, aux institutions et au roi le tribut constitutionnel de respect qui leur est dû dans toute réunion ayant un caractère public, vous m'avez chargé de porter en votre nom un toast à notre illustre député, M. de Lamartine.

Puisse-t-il voir dans l'empressement spontané qui a réuni ici par milliers ses concitoyens et ses amis le témoignage éclatant des sympathies politiques qui s'associent à ses actes et à ses paroles dans la chambre ! C'est par des démarches semblables que l'opinion publique raffermie et récompense le courage et le désintéressement de ceux qui la servent ; c'est ainsi qu'elle donne à l'homme qui la personnifie le mieux la puissance et l'autorité d'une nombreuse population, et que certains hommes peuvent dire avec vérité : C'est le pays qui parle en moi. (Acclamations unanimes.)

Voici le discours prononcé par M. de Lamartine :

Messieurs,

Si l'éprouve une inexprimable jouissance en contemplant l'imposante réunion de tant de citoyens et en répondant aux paroles que votre digne et bienveillant président vient de m'adresser en votre nom, cette jouissance, soyez-en sûrs, touche moins en moi l'homme que le citoyen. Il serait bien petit, laissez-moi vous le dire, l'homme public qui, accueilli ainsi par le pays qui l'a vu naître, ne verrait dans tout cela que soi-même, et n'emporterait de ce jour, de cette foule, de ces acclamations bienveillantes, qu'une misérable satisfaction d'amour-propre, au lieu d'y voir une grande et sérieuse manifestation d'esprit public !

Et cette manière de considérer cette fête, Messieurs, en même temps qu'elle est la plus vraie, la plus digne de vous, est en même temps la plus propre à honorer celui que vous voulez récompenser et raffermir ; car, si ces démonstrations n'avaient que moi pour objet, l'impression en serait aussi bornée et aussi fugitive que moi-même, et ces tentes ne seraient pas enlevées, ces guirlandes de feuillage ne seraient pas séchées, que le souvenir de cette heure brillante de ma vie serait évanoui comme ces décorations qu'on écarte. Au lieu qu'en disparaissant moi-même comme je le dois, en ne voyant là qu'un acte politique, vous élevez, pour ainsi dire, le nom d'un simple citoyen à la hauteur d'un principe. (De toutes parts : Oui ! oui ! c'est cela !)

Et vous le rendez ainsi, ce nom, aussi imposant que cette foule et que cet acte politique auquel vous daignez l'associer !

Sortons donc tout de suite des banalités de sensibilité et de reconnaissance, et parlons un instant de choses sérieuses, même au milieu de ces appareils de fête. Tout est sérieux de ce qui touche au peuple. Et qu'importe la tribune et la place ? N'est-ce pas dans des banquets aussi que les anciens traitaient des plus grands intérêts de la république ? (Très-bien ! très-bien !)

Et d'abord ne dois-je pas me demander à moi-même pourquoi cette foule, pourquoi cette innombrable réunion de citoyens de tous les états, de toutes les professions, de tous les habits, parmi lesquels je ne vois manquer que quelques anciens et honorables amis attachés au gouvernement par leurs fonctions, et dont je respecte l'absence tout en m'en affligeant, mais qui certes n'auraient rien entendu ici d'indigne d'eux et de vous ? Oui, je me demande pourquoi tous ces hommes ici rassemblés, depuis le propriétaire jusqu'à l'ouvrier, depuis l'homme qui vit du travail des mains jusqu'à celui qui vit du travail de l'intelligence, mettent-ils entre mes mains leurs intérêts avec confiance, sans ombre, sans haine, sans envie les uns des autres. Ah ! osons l'avouer, Messieurs, c'est que rien heureusement ne s'interpose plus entre nous ; c'est que rien ne nous empêche plus de composer une seule et même famille nationale ; c'est que la révolution de 89 a enlevé toutes les barrières qui nous séparaient en trois ou quatre peuples dans une même patrie, et qu'aujourd'hui l'é-

FEUILLETON DU CENSEUR.

UNE VIE DE DÉVOUEMENT.

Il y a un an environ, je fus surpris par un orage au milieu d'une des rues les plus populeuses de la Chaussée-d'Antin. Je me trouvais un moment fort embarrassé : toutes les voitures de place qui passaient auprès de moi étaient occupées. J'allais me décider à poursuivre stoïquement mon chemin, lorsque mes regards tombèrent sur les initiales dorées d'une enseigne hospitalière : CABINET DE LECTURE. En un clin d'œil j'eus traversé la chaussée, tourné le bouton de la porte, et je me trouvais commodément installé devant le tapis vert sacramentel, recouvert d'une douzaine de feuilles politiques et de brochures de toutes les couleurs et de toutes les dimensions.

Après avoir repris haleine et réparé le désordre de ma toilette, j'attirai devant moi un journal sur lequel j'étais bien décidé à ne pas jeter les yeux, et je me mis à regarder, pour observer le temps, à travers les intervalles que laissent entre elles les immenses affiches qui couvraient la devanture du cabinet. L'averse furieuse avait cessé et avait été remplacée par une petite pluie fine, drue, pénétrante, une de ces pluies qui, comme le dit Alphonse Karr, feraient croire qu'il pleuvra ainsi jusqu'à la fin des siècles. J'étais cloué à ma place pour un temps indéfini. Force me fut de revenir sur ma décision première, et je penchai la tête sur mon journal pour le parcourir : c'était un *Constitutionnel* ! J'ai toujours eu la main malheureuse. Dès la troisième ligne, je commençai à éprouver ce relâchement articulaire, cet éblouissement vaporeux qui précèdent le sommeil, et une force irrésistible imprima à ma tête un mouvement d'oscillation qui devait être fort divertissant pour la galerie. Comme j'ai toujours trouvé de fort mauvais goût de dormir ailleurs que dans son lit, je déposai mon soporifique follicule, et je me mis à examiner les lieux.

Cinq ou six quidams à figure plus ou moins insignifiante entouraient la table, et parcouraient en silence leur journal ; ils étaient peu récréatifs à observer. La dame qui trônait au comptoir n'était plus de la première jeunesse. En cela elle se conformait rigoureusement à la règle commune aux maîtresses de cabinets littéraires ; mais elle s'en écartait par le bon goût de sa toilette et par une certaine teinte de distinction répandue sur toute sa personne. Ce qui m'étonna encore, ce fut de ne point apercevoir sur ses joues l'inévitable angora accroupi, ni sur le comptoir l'immense bouquet de fleurs de la saison, innocent appât tendu à la galanterie de l'hâdames de cabinets littéraires. Elle tenait les yeux constamment attachés sur un ouvrage de tapisserie auquel elle travaillait avec persévérance, et une douce expression de mélancolie triste et résignée ajoutait un charme indécible à la grâce de sa physionomie pâle et belle.

Je m'abandonnai avec tant de complaisance à la contemplation de cette attrayante créature, que le soleil resplendissait magnifiquement au ciel lorsque je songai à me retirer.

Pendant tout le reste de la journée le souvenir de la jolie boutiquière

vint me détourner des préoccupations de mon travail habituel.

Le lendemain, je ne sais comment cela se fit, je me trouvai tout-à-coup assis devant le tapis vert du salon de lecture où j'étais entré la veille avec des dispositions fort peu courtoises. Comme la veille, la belle maîtresse du comptoir travaillait à sa broderie avec une attention bien méritoire, et malgré mes contorsions, mes soupirs, et les fréquents accès d'une toux qui m'avait gagné inopinément, je ne pus réussir à attirer un instant son attention sur moi. Je me levai enfin, et j'allais sortir après avoir déposé sur le bureau la modique rétribution, lorsque je surpris les regards d'un monsieur à cheveux gris qui était assis tout à côté du comptoir, attachés sur mon visage avec une expression tout à la fois goguenarde et provocatrice qui me déplut singulièrement. Un moment j'eus la velléité de donner pour plaisir à ma mauvaise humeur la joue de l'indiscret ; mais la nuance de ses cheveux, et plus encore celle d'un bout de ruban qui sortait d'une de ses boutonnières, imposèrent promptement silence à mon dépit. Je saluai et sortis.

Je passai une partie de la nuit à composer une épître amoureuse qui aurait figuré avantageusement dans le *Messager galant*. Le lendemain, à l'heure où les honnêtes gens ont coutume de déjeuner, je pénétrais dans le tabernacle des grâces et de la presse périodique. Passez-moi ce que ce rapprochement peut avoir de choquant.

La jolie brodeuse était seule dans le cabinet : pas un lecteur, pas un importun. Je poussai un double soupir de satisfaction. Je m'approchai sans préambule du trône de ma divinité, et déjà je déployais la main pour donner passage au papier immergé qui, comme le brandon d'Ajax, devait allumer sur son passage un immense incendie, lorsque tout-à-coup une porte vitrée qui se trouvait au fond de la pièce s'ouvrit, et mon individu de la veille, au sourire sardonique, parut sur le seuil. La tête de Méduse n'aurait pas produit sur moi un effet plus pétrifiant que celle de cet homme aux cheveux blancs. Je refermai vivement la paume de la main, et après avoir demandé une brochure que je savais ne pas trouver dans le cabinet, je me retirai.

Je revins le soir à la chute du jour. J'ai le caractère assez malheureusement fait pour attacher un prix inappréciable aux choses les plus insignifiantes toutes les fois que les circonstances ou la volonté des hommes semblent vouloir m'en défendre la possession. J'étais décidé à tout entreprendre pour arriver jusqu'au cœur de la belle et modeste inconnue. J'allais mettre la main sur le bouton de la porte lorsqu'elle s'ouvrit tout-à-coup, et je me trouvais nez à nez avec mon ennemi le chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il s'arrêta devant moi, et après m'avoir poliment salué :

— Entrez-vous ? me dit-il en tenant la porte entrebâillée.

J'hésitai un instant, puis je fus pris d'un accès de mauvaise honte.

— Non, dis-je, je passe.

— Ah ! tant mieux ! fit l'inconnu, vous descendez la rue, je prends le même chemin, et, si vous le permettez, nous allons naviguer de conserve ; à moins toutefois que vous ne craigniez de m'aborder avant que je n'aie hissé mes couleurs ?

— Pourquoi est-ce que vous demandez ?

— Oui, monsieur, contre-amiral.

Je me découvris respectueusement.

— Et vous, jeune homme ? reprit mon compagnon improvisé.

— Moi, général, je suis journaliste.

— Ah ! j'en suis fort aise, dit le vieillard, dont la voix prit tout-à-coup une inflexion franche et affectueuse, et dont la physionomie s'éclaircit. A vos allures dégagées et conquérantes, je vous avais pris pour un clerc de procureur, et, d'honneur, j'en étais fâché, car votre figure me plaisait. Je me croyais forcé de vous donner une leçon qui me répugnait infiniment ; mais les choses changent de face, et nous nous entendrons parfaitement. Ce n'est plus qu'un conseil d'ami que je me permettrai de vous donner, ou plutôt c'est un service que je vous demanderai. Voyons, puis-je compter sur votre obligeance ?

— Je suis tout disposé à vous être agréable, général, et je m'estimerai heureux de pouvoir vous obliger.

— Eh bien ! mon jeune ami, interrompez vos assiduités auprès de madame Bonin.

— Qu'est-ce que madame Bonin ? demandai-je étonné.

— C'est la femme à qui vous avez tenté ce matin de glisser un billet.

— Ah ! ah ! fis-je avec un peu de dépit que je ne fus pas maître de réprimer, elle s'appelle madame Bonin ? C'est dommage. Le prochain de ce nom cadre mal avec la distinction de ses manières. Je ne voudrais pas vous déplaire, général, mais, avant d'acquiescer à votre demande, je serais désireux de connaître la nature de l'intérêt qui vous attache à cette dame.

Un sourire plein de tristesse et d'amertume glissa sur les lèvres du vieillard, et il resta quelques instants silencieux et préoccupé ; puis il secoua sa chevelure d'argent, et me prenant par le bras :

— Il faut que je vous raconte une histoire, me dit-il.

— Est-ce l'histoire d'une de vos campagnes navales ?

— Non ; c'est un récit de la nature de ceux auxquels vous autres feuilletonnistes et faiseurs de romans avez donné la qualification assez exacte d'intimes. Mais pour causer nous serons mieux assis que debout sur ce trottoir. Allons au café.

Et nous entrâmes à la Brasserie anglaise, où nous trouvâmes une table écartée devant laquelle nous primes place. Là, sous le prétexte d'un cruchon de bière à vider, mon compagnon me fit le récit que je donne ici presque textuellement, et dégagé de quelques expressions maritimes qui eussent été d'une interprétation laborieuse pour un lecteur peu aquatique.

NELLY.

Un grand monsieur aux cheveux grisonnants, à la toilette recherchée, se promenait avec agitation dans un salon élégamment décoré. Sa physionomie, dont la précipitation de sa marche avait effacé la pâleur normale, paraissait belle et distinguée. Cependant un examen plus minutieux eût facilement fait reconnaître sur son front élevé, sillonné prématurément de rides profondes, ce cachet d'épuisement et de décrépitude anticipée qu'impriment aux visages des hommes à imagination ardente les travaux de la pensée ou les agitations d'une vie dissipée. Le sommet de sa tête était

gallité des droits entre tous a produit enfin ce qu'elle devait produire : l'uniformité de patriotisme et la fusion de tous les intérêts en un intérêt commun. (Assentiment.)

Mais elle a produit plus, Messieurs : elle a produit déjà aussi entre nous la communauté de croyances et d'idées politiques. Oui, il est évident, pour qui réfléchit, qu'au milieu de ces diversités apparentes, de ces nuances plus ou moins colorées d'opinions contraires à la surface, il y a déjà au fond une même pensée, une foi politique commune entre nous, et que cette foi politique ne s'agit plus que de la dégager de quelques préjugés qui l'obscurcissent encore, pour la faire briller d'un irrésistible éclat au-dessus de toutes les intelligences et rallier tous les esprits à un dogme unanime et tout-puissant.

Que nous pensions de même au fond sur la plupart des grandes questions qui ont agité le siècle et qui l'agitent encore, je n'en voudrais d'autre preuve que la réponse que chacun de nous se fait à lui-même quand il s'interroge sans esprit de parti sur les matières de gouvernement. En voulez-vous la preuve ? Je vais la tenter sur vous-mêmes. A qui que ce soit que je m'adresse ici, riche ou pauvre, à droite, à gauche, au milieu, je suis persuadé que j'obtiendrai les mêmes réponses si j'interroge au hasard ceux qui ont le moins du monde réfléchi sur l'esprit des institutions et sur les règles d'un bon gouvernement pour leur pays.

Etes-vous convaincus, par exemple, que l'égalité de droits entre les classes sociales vaut mieux que l'inégalité et les privilèges de castes pour la dignité morale des individus comme pour la force de la nation ? Tous, sans exception, vous me répondez : Oui. (Où ! où ! où !)

Etes-vous convaincus que la liberté bien réglée par les lois librement consenties, qui obligent tout le monde sans humilier personne, vaut mieux pour la moralité du peuple que la subordination passive aux ordres d'un despotisme quelconque ? Tous encore vous me répondez : Oui. (Où ! où !)

Je vais plus loin. Etes-vous convaincus déjà (et il y a peu d'années vous ne l'étiez pas encore), êtes-vous convaincus que le principe chrétien de la fraternité entre les hommes doit devenir tôt ou tard le principe de la fraternité entre les peuples ; que le règne de la force brutale, de la conquête, est passé ; qu'il faut reléguer la gloire elle-même, quand elle n'est pas fondée sur la défense des intérêts nationaux, au rang des préjugés sublimés qui ont plus ébloui le monde qu'ils ne l'ont servi, et que par conséquent la paix, l'harmonie entre les nations, la paix, qui est à la fois le travail, la liberté, le bonheur du peuple, doit être le premier but de tout bon gouvernement ? Vous dites : Oui, du fond de l'âme, et vous n'y mettez d'autre réserve que cette dignité du pays, plus chère à la France que les dernières gouttes de son sang ! (Où ! où !)

Allons plus loin encore. Etes-vous convaincus que les gouvernements ne tombent pas du ciel tout faits, qu'on ne les reçoit pas de tous les hasards et sans titres ? Etes-vous convaincus que les gouvernements ne sont en réalité que des instruments dans les mains de la nation, au service des idées ou des intérêts que chaque nation et chaque époque a pour mission de faire triompher dans le monde ; que si cet instrument fonctionne bien, il faut le conserver ; que s'il fonctionne mal, il faut le redresser ; et qu'enfin, s'il se tourne contre les idées et contre le peuple, il faut... ? Mais ne prononçons pas le mot terrible de révolutions ; rien ne les justifie que d'inexorables nécessités. Eloignons-les même de notre pensée. Dieu et notre sagesse les écarteront à jamais de nous. (Bravos et assentiment prolongés.)

Vous dites mille fois : Oui ! à toutes ces doctrines. Je vous interrogerais sur mille autres points de ces idées communes à tout ce qui pense ici que nous trouverions le même assentiment sur une foule de vérités sociales ou politiques sur lesquelles nous serions d'accord. Il y a donc une croyance commune, une foi nationale ; et ceux qui parlent tant de notre prétendu scepticisme ne révèlent, au fond, que leur propre indifférence et leur incrédulité intéressée.

Eh bien ! quand un peuple en est là, il est mûr pour la liberté, il est sauvé. Il n'a plus besoin de tuteurs ni de maîtres ; il n'a plus besoin que de guides honnêtes et intelligents ; il n'a plus besoin que de raison et d'institutions.

Et quand un peuple en est là aussi, il n'y a pour l'ordre et pour la paix aucun danger à le réunir, à l'interroger, à l'entretenir de ses affaires, de son gouvernement même ; et ceci répond d'avance aux appréhensions, aux insinuations de ceux qui redoutent des réunions comme celle-ci, qui craignent qu'elles ne se changent en réunions séditieuses, qui disent qu'on ne peut rassembler autour d'une table paisible un certain nombre de citoyens choisis dans toutes les classes honorables de la population que pour flatter de mauvaises passions, que pour les enflammer contre leur administration, que pour les enivrer de basses flatteries et pour leur mentir une popularité aussi honteuse que les moyens à l'aide desquels on l'aurait captée ! (Bravo !)

Eh bien ! ici on ne vous calomnie pas moins que moi-même. J'en appelle à vous contre ceux qui nous calomnie : vous ai-je jamais flattés ? (Non ! non ! — Bravo !) Vous ai-je jamais excités à la haine du gouvernement, au mépris, à l'injustice envers votre administration, dans laquelle je compte ici tant d'honorables amis ? Quand le désordre menaçait, qui vous a recommandé l'ordre ? Quand vous vouliez une guerre insensée et dangereuse, qui s'est hardiment prononcé pour la paix, au risque de sa popularité perdue ? Oui, j'ai osé vous contredire, et c'est pourquoi je

puis aujourd'hui être de votre avis sans que personne ait le droit de voir en moi un flateur du peuple et un quêteur de popularité. (Acclamations unanimes : Oui ! oui ! c'est vrai !)

Je sais bien qu'on dit : « L'opposition n'honore aujourd'hui M. de Lamartine que parce qu'il a fait à l'opposition la concession de son caractère et de ses principes. C'est un nouveau converti à la liberté ; on veut l'engager, l'encourager. » Mon Dieu ! je lis, j'entends cela tous les jours : cela ne m'effleure pas seulement. Les pamphlets ne sont pas de l'histoire.

J'ai passé à l'opposition, dit-on ? — Messieurs, je n'accepte ni l'éloge ni le blâme ainsi formulés. Ce n'est pas moi qui ai passé à l'opposition, c'est le gouvernement qui s'est écarté graduellement de la ligne où j'aurais été heureux de le suivre et de le soutenir en votre nom. Je n'ai pas changé de place, ce sont les choses qui en ont changé. Vous avez sous les yeux toutes les paroles que j'ai prononcées depuis huit ans que j'ai l'honneur de représenter mon pays ; confrontez-les avec ce que je dis aujourd'hui, avec ce que je dirai plus tard, et si quelqu'un, ici ou ailleurs, y trouve une seule contradiction, qu'il se lève et qu'il me méprise tout haut ! Mais vous n'en trouverez pas. Je n'ai pas changé d'âme, comment aurais-je pu changer de paroles ? (Une voix : On le sait bien ; on vous calomnie !)

On dit aussi : Il veut s'imposer à l'opposition. Imputation absurde ! Qui ? moi ? j'aurais la ridicule prétention de porter de l'intelligence au parti de Mirabeau, du libéralisme au parti de Lafayette et de Poy, de la probité, de la constance, du talent au parti de Dupont (de l'Eure), d'Arago, d'Odilon Barrot ? Non, jamais une telle pensée ne m'a traversé seulement ; je n'ai jamais eu d'autre prétention que de faire mon devoir avec l'opposition ou contre l'opposition. Que lui ai-je dit quand l'identité des principes entre elle et moi nous a raliés sur le terrain commun des grandes vérités sociales ? Je lui ai dit : Ayez des idées et une volonté ; ne composez pas avec les idées contraires ; la force d'un parti est dans ses idées. Il les faut entières ; on ne gagne rien à les monnayer. La moitié d'une vérité, ce n'est pas seulement une faiblesse ; la moitié d'une vérité, c'est un mensonge. Une idée est l'âme d'un grand parti. Quand il l'abdique, il s'abdique lui-même. Combattez système contre système, et montrez au pays que vous n'êtes pas opposition seulement, mais que vous voulez être gouvernement. (Acclamations prolongées.)

Quant à mes idées, à moi, les voici : J'ai prêté force dans les difficultés, comme vous, aux premiers grands actes de la monarchie de 1830. Le rétablissement de l'ordre et le maintien de la paix de l'Europe sont deux pages qu'aucun esprit de parti ne pourra déchirer de son histoire. Quant à moi, je rougirais de ne pas m'en souvenir. Quand on ne sait pas être juste, on n'a pas le droit d'être sévère. (Très-bien ! très-bien !)

Mais tout n'était pas là, Messieurs. Un gouvernement qui veut vivre, qui veut fonder quelque chose de durable et de grand, doit le faire à l'image de la nation qu'il organise et des idées qui animent cette nation. Eh bien ! c'est là, selon moi, le tort unique du gouvernement de juillet. Il ne veut pas comprendre son œuvre ; ses institutions sont petites ; ses institutions sont trop étroites pour que le peuple tout entier y entre ; ses institutions sont sur le modèle du passé, et non du présent. Eh bien ! quelle est la pensée fondamentale de ce temps-ci et de l'avenir des peuples ? Elle est d'un seul mot : démocratie. Organiser la démocratie en gouvernement, voilà l'œuvre d'un pouvoir constituant qui aurait compris son époque. Organiser le gouvernement en démocratie, voilà le problème qui poursuit tous les gouvernements, et qui renversera tous ceux qui se refuseront à le résoudre ! (Bravos unanimes.)

Vous pensez de même ? Eh bien ! puisque ce mot de démocratie revient si souvent dans notre langue politique, définissons-le bien, une fois pour toutes, afin qu'il n'y ait pas plus tard de confusion et de malentendu entre nous. Entendons-nous par démocratie ce gouvernement tombé de haut en bas, arraché aux classes qui, par leur loisir, leur élévation, leur fortune, ont le plus d'aptitude à se dévouer à la chose publique, pour le donner exclusivement, et par un privilège renversé, aux classes les plus rapprochées du sol et les moins exercées aux pensées générales ? Eh ! non, sans doute ! On nous calomnie en nous attribuant cette chimère ; vous n'en voudriez pas vous-mêmes : ce serait de la démagogie ; ce serait donner la puissance à ceux qui ne sauraient avoir ni les lumières pour la comprendre ni le temps pour l'exercer. La société politique est ce qu'elle doit être : une. La tête sera toujours la tête ; malheur à une nation qui se décapiterait ! Ce que nous voulons, ce que nous entendons, c'est que la démocratie se compose de la tête, du corps et des membres, c'est-à-dire de toutes les forces de l'Etat ; et de cette aristocratie des souvenirs, des noms, des illustrations, qui décore le sommet de la population sans peser sur elle, qui a ses noms dans l'histoire, son sang dans nos batailles et dans ce qu'on appelle la noblesse, et n'est que l'éclat très-légitime des grands services rendus au pays (de toutes parts : Très-bien ! très-bien !); et de cette classe moyenne, active, intelligente, propriétaire, qui, par les industries, le commerce, l'agriculture, les travaux intellectuels, a tant conquis depuis cinquante ans, mais à qui pourtant nous ne laisserons pas tout usurper ; et enfin de cette classe innombrable de la population laborieuse qu'on appelle les masses, d'où sortent vos soldats, vos ouvriers, vos travailleurs, et où vont se rajeunir et se retremper tour à tour, comme dans leur élément primitif, toutes les autres classes de la société pour en ressortir de nouveau par une rotation éternelle, sans autre privilège que le travail, la probité, le talent.

En un mot, par démocratie, nous entendons nation, nation une, indivisible, complète. Le reste ne serait qu'une réaction momentanée et funeste comme celle des premières années après 89, un déplacement du haut. Nous n'en voulons ni en haut, ni en bas, ni au milieu. Le droit partout, la liberté pour tous, voilà pour nous la démocratie, voilà le peuple ! (Nombreuses acclamations.)

(La suite à un prochain numéro.)

Paris, le 7 juin 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le bruit commence à se répandre que M. de Rothschild, prévoyant que la commission de la chambre des députés chargée d'examiner le projet de loi du chemin de fer du Nord ne pourra pas lui accorder des conditions plus favorables que celles qui sont proposées par la compagnie nouvelle qui s'est présentée, est disposé à faire des concessions et à accepter les conditions de cette compagnie. Ainsi M. de Rothschild renoncerait au remboursement des rails après l'expiration du bail, il consentirait à avoir sur la ligne des voitures de trois classes au lieu de deux seulement comme il le demandait d'abord, et il accepterait, pour les voyageurs comme pour les marchandises, les tarifs de la compagnie d'Orléans.

M. de Rothschild, qui, dans le principe, ne voulait consentir à aucune modification dans les stipulations passées entre lui et M. le ministre des travaux publics, fait déjà là un pas assez remarquable pour un homme qui n'en voulait pas faire. La commission doit certainement l'en féliciter ; mais elle ferait une faute, et de plus elle commettrait une injustice, si elle acceptait les nouvelles propositions du banquier comme suffisantes pour excuser sa première soumission, et si elle laissait de côté la compagnie qui l'a amené à se montrer moins exigeant et dont les offres plus modérées que les siennes ont ainsi été utiles à l'Etat. Ce serait décourager la concurrence que de traiter avec M. de Rothschild, lorsque c'est à la concurrence seule qu'on doit d'avoir obtenu de lui des conditions un peu moins onéreuses pour le pays.

— Le Constitutionnel a rapporté des faits qui impliqueraient de la manière la plus grave la responsabilité du directeur de l'un des établissements de monnayage les plus rapprochés de Paris. Ce journal a dénoncé ce directeur comme s'étant prêté à un genre de fabrication qui a eu pour résultat de faire entrer dans la circulation un grand nombre de pièces de cinq francs qui n'avaient pas leur poids, fabrication qui a donné des bénéfices considérables à la maison de banque de Paris pour le compte de laquelle elle se faisait. L'article du Constitutionnel ne pouvait évidemment s'adresser qu'à deux établissements de monnaies ; l'un des directeurs de ces établissements réclamera sans doute, afin de ne pas rester sous le coup d'une imputation très-compromettante pour celui qui l'a méritée ; quant à l'autre, on croit qu'il gardera le silence.

Le ministère n'a fait démentir aucun des faits dénoncés par le Constitutionnel ; sommé hier par le National de s'en expliquer, il s'est tu. On dirait vraiment, à voir sa conduite dans cette affaire, qu'on a rayé du code pénal les peines qui punissent l'émission ou la fabrication de fausse monnaie.

— Les travaux parlementaires qui restent à l'ordre du jour avant la discussion du budget sont assez nombreux pour occuper la chambre pendant les trois derniers jours de cette semaine. La discussion du budget ne commencera donc que lundi prochain.

Bulletin de la Bourse de Paris du 7 juin 1843.

Cinq pour cent	120 15	Etats Romains	105 0/0
Quatre et demi pour cent	»	Dette active d'Espagne	28 1/2
Quatre pour cent	102 25	Cinq pour cent belge	104 3/8
Trois pour cent	80 15	Trois pour cent belge	»
Actions de la Banque	3550	Banque belge	760
Obligations de Paris	1502 50	Caisse Lafitte	1095
Rentes de Naples	106 25	— — — — —	5055

Les fonds anglais étant arrivés en hausse de 1/8 p. 0/0, cette circonstance, jointe au détachement du coupon, a facilité la continuation de la hausse commencée hier.

La rente a été demandée avant l'ouverture, d'abord à 80 20, coupon détaché, puis à 80 1/2, et le premier cours du parquet a été 80 25. Après l'ouverture, il y a eu une faible baisse assez rapide, et la rente a été of-

entièrement dégariné de cheveux, ses tempes étaient déprimées, et les courbes qui décrivait une triple circonvallation autour de sa bouche et de ses yeux avaient incrusté bien avant dans les chairs leurs traces accusatrices. Dans ce moment surtout qu'une grave préoccupation et une irritation mal contenue avaient élevé à sa figure l'air de joyeuse humeur qu'on y remarquait ordinairement, on lisait dans ses yeux enflammés une exaspération si haineuse et si mesquine, qu'on se sentait pris d'une espèce de répulsion à l'aspect de ce visage dont les traits étaient cependant d'un galbe irréprochable et plein d'harmonie.

A l'autre extrémité du salon, accroupie sur un tabouret, la tête penchée, les deux mains entrelacées et emprisonnées dans les genoux, se trouvait une jeune fille qui paraissait, comme le vieillard, en proie à une vive émotion. Une ressemblance saisissante régnait entre les deux personnages, et faisait aisément reconnaître le père et la fille ; mais autant l'inquiétude du père inspirait de répugnance et presque de dégoût, autant la douleur de la fille sollicitait l'intérêt et la sympathie. Peut-être les larmes qui roulaient dans les yeux noirs de cette enfant si endolorie et si touchante de désespoir, peut-être sa pose brisée, pleine de souffrance et d'angoisse, la pureté du dessin de sa main et de son pied, prédisposaient-ils à l'attendrissement, à l'aide de cette influence mystérieuse et irrécusable qu'exerce sur les âmes sensibles l'aspect d'une frêle et gracieuse créature aux prises avec la douleur. Mais moi qui crois que la beauté consiste bien moins dans la correction des traits que dans l'expression que donne au visage le caractère, les penchants et l'humeur, j'attribue cette attraction sympathique à ce que je ne sais quoi qui fait que s'il était possible de trouver deux personnes de la plus complète ressemblance, mathématiquement identiques, et douées, l'une de penchants honnêtes, l'autre d'inclinations perverses, les sympathies des honnêtes gens se déclareraient infailliblement et au premier coup d'œil pour la première des deux créatures au détriment de la seconde. On ne devient pas amoureux d'une jolie figure, mais d'une figure qui possède ce charme inexplicable qui éveille la sympathie. C'est ce qui fait que tant de femmes régulièrement belles n'inspirent que des affections banales et ne recueillent que des hommages vulgaires.

Cependant M. Duterrier (c'est le nom du personnage à cheveux gris) parut se lasser à la fin de sa promenade désordonnée. Il s'arrêta tout-à-coup, passa à plusieurs reprises les doigts de sa main droite dans les boucles clairsemées de sa chevelure à la Titus, et s'approcha lentement de la jeune fille, devant laquelle il s'arrêta dans une muette et attentive contemplation.

— Nelly, lui dit-il enfin d'une voix dont il s'efforçait d'étouffer la sonorité, je ne puis croire que par un caprice vain, par une fantaisie puérile et irréflective, tu persistes avec tant de ténacité à repousser un mariage avantageux qui assurerait ton avenir et ton bonheur. Songe, ma pauvre enfant, qu'à ton âge nul homme ne semble pouvoir réaliser les admirables rêves de félicité qu'une ardente imagination de jeune fille se plaît à broder et à orner magnifiquement. La plus belle réalité doit nécessairement pâlir devant les idéalités miraculeuses enfantées par tes songes. Mais tôt ou tard, Nelly, il te faudra rentrer dans la vie réelle et positive. Un mari comme tu l'en es façonné un est un être impossible.

M. de Grégy est un galant homme ; il est jeune encore, agréable de visage et de manières, et de plus fort riche. Il n'a pas sans doute dans l'esprit les exaltations ridicules, les enthousiasmes excessifs, les creuses et pitoyables divagations des héros de tes romans ; mais un homme taillé sur un de ces patrons déraisonnables te rendrait malheureuse, mon enfant. M. le comte de Grégy est un homme de sens, de tact et de cœur. En le connaissant mieux, tu apprécieras davantage toutes ses bonnes qualités. Crois-moi, Nelly, renonce à de folles chimères, reviens à des idées raisonnables, épouse l'homme que t'offre ton père, ton bon père, qui ne veut que ton bonheur, dont le seul désir est d'assurer ton bonheur !

M. Duterrier se tut. Il attendait un merveilleux effet de cette allocution dont il paraissait très-satisfait ; mais la jeune fille ne releva pas la tête, ses larmes continuèrent à couler, et elle ne répondit pas.

Le père s'était assis auprès d'elle ; il avait pris une de ses mains et la pressait affectueusement.

— N'est-ce pas, ma Nelly, lui disait-il en câlinant, que tu ne voudrais pas faire ainsi du chagrin à ton père, à ton meilleur, à ton seul ami ? Ton refus n'était qu'un caprice, une fantaisie passagère, n'est-ce pas ? Tu épouseras mon ami Grégy, Nelly, n'est-il pas vrai ?

Nelly se taisait toujours et pleurait plus amèrement.

— Tu ne réponds pas, ma fille ? tu consens donc ?

La pauvre enfant tressaillit violemment. Elle entr'ouvrit les lèvres, mais elle ne put rien dire. Déjà M. Duterrier s'était levé et se disposait à sortir du salon, lorsque la malheureuse fille, réunissant, dans un effort énergique et désespéré toutes les forces que lui avait laissées la lutte, cria d'une voix brisée et pleine d'angoisse :

— Jamais, mon père ! jamais !

A ce cri de désespoir et de douleur, à cette manifestation douloureuse d'une révolte ouverte, le vieillard s'était subitement arrêté ; ses lèvres devinrent blanches, et une sinistre lueur brilla dans ses yeux. La pauvre enfant éplorée était tombée à genoux au milieu de la chambre, les mains jointes dans une attitude de supplication déchirante, la poitrine brisée par de violents sanglots. Certes, quiconque l'eût vue ainsi, la blanche créature, demandant grâce et merci, le visage inondé de larmes comme une belle Madeleine repentante, elle innocente et pure comme un ange du ciel, se serait senti dominé par un irrésistible attendrissement. Mais le visage de son père resta inflexible ; son implacable regard se fixa sur le front de sa fille, comme s'il eût voulu lire dans ses pensées sa pensée la plus secrète.

— Nelly, lui dit-il avec une fureur concentrée, tu aimes quelqu'un !

— Mon père !... bégaya l'infortunée.

— Tu aimes quelqu'un, te dis-je, je le sais ! Me crois-tu donc assez simple, pauvre folle, pour attribuer naïvement à un caprice d'enfant la persistance de tes refus et l'insolence de ta rébellion aux volontés paternelles ? Tu aimes quelqu'un, te dis-je ; mais ce quelqu'un je veux le connaître, le connaître sur-le-champ !

— Grâce, grâce, mon père !

— Grâce ! s'écria le vieillard qui saisit impétueusement le bras de sa fille et attacha sur son visage des regards affreusement interrogatifs. Grâce, as-tu dit ! Tu es donc coupable, Nelly ? Tu es donc criminelle ?

La jeune fille se trouva debout comme par enchantement. Elle essaya ses yeux, releva la tête avec un mouvement de fierté plein de noblesse, et se posant en face de son père :

— Je ne me serais pas attendu, monsieur, lui dit-elle d'une voix calme et digne, qu'un homme qu'on cite pour la convenance et l'élévation de ses sentiments pût donner une interprétation aussi injurieuse à une parole irréflective. Ce n'est point pour mon passé que je vous ai demandé grâce, mon père, mais pour mon avenir, pour l'avenir de désespoir et de malheur que vous voulez me faire. Oui, j'aime quelqu'un, mon père ! J'aime... j'aime profondément et saintement l'homme qui a pris en pitié mon isolement, l'homme qui a voulu enchaîner sa destinée riche d'avenir à la destinée de la pauvre fille délaissée, de la pauvre fille sans mère ! Je l'aime par reconnaissance encore plus peut-être que par amour. Qu'avez-vous d'ailleurs à me reprocher ? Pourquoi, dans votre coupable incurie, avez-vous permis à ce jeune homme de franchir le seuil de votre maison ? Pourquoi, par une inexplicable condescendance, avez-vous autorisé ses assiduités auprès de moi ? Pourquoi enfin vos singuliers préoccupations ne vous ont-elles pas laissé entrevoir les dangers auxquels vous exposiez votre fille ? Me supposiez-vous donc sans cœur ? Oh ! pardon, mon père ! la douleur m'égarait ! Mais je suis si malheureuse ! Je restais des jours entiers sans vous voir, sans vous embrasser ; et lui, il était toujours là, près de moi, me disant de douces paroles d'affection dont, depuis la mort de ma mère, mon cœur avait perdu le souvenir. Oui, je l'ai aimé, mon père ! Je l'ai aimé parce que j'avais besoin d'une affection partagée pour remplir le vide de mon existence. Je l'ai aimé sans m'en apercevoir, sans me l'avouer, et ce ne sont que les odieuses poursuites de M. de Grégy qui m'ont révélé la nature du sentiment qui m'attachait à lui ; ce sont ses persécutions et les vôtres, mon père, qui ont déchiré le bandeau qui me couvrait les yeux. Mon amour pour Pascal s'est augmenté de toute la haine que m'inspire l'époux que vous m'offrez. Si M. de Grégy est assez vil pour poursuivre la possession d'une femme dont les sentiments lui sont bien connus, je ne suis pas assez vile, moi, pour prostituer mon âme et vendre mon amour. Je resterai fille, mon père, et j'espère, à force de résignation, garantir mon caractère et mon honneur de la raideur et de l'âcreté qui dévient, dit-on, le partage infaillible de toute femme restée étrangère aux douceurs de l'hymen. Je ne cesserai d'être pour vous une fille aimante, respectueuse, dévouée. Et si plus tard, mon père, vous veniez à comprendre tout le néant des joies qui dévorent aujourd'hui vos instants, tout le vide des occupations qui vous tiennent éloigné de votre fille, revenez chercher la douce intimité de la famille, les plaisirs de l'intérieur, les douceurs d'une vie calme ; revenez, et vous me trouverez alors, mon père, prête à entourer votre vieillesse de soins et d'amour, prête à vous adorer, à vous bénir !

La voix de Nelly, qui était d'abord claire et ferme, s'était progressivement altérée, et en terminant elle s'était laissée dominer par un attendrissement qui couvrait ses joues de larmes.

Mais avant d'aller plus loin, nous croyons devoir revenir un peu en arrière et donner quelques détails sur la vie antérieure des deux personnages que nous avons mis en scène.

PAUL S.....

(La suite à un prochain numéro.)

ferie à 80 15; mais elle est remontée aussi rapidement qu'elle était tombée, et elle a été assez long-temps demandée à 80 50. N'ayant pu cependant franchir ce cours, elle est retombée à 80 25, qui a été le cours de clôture au parquet et dans la coulisse.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 6 juin.

M. LE PRÉSIDENT : La discussion sur le projet relatif à l'achèvement de différents monuments publics est ouverte. Les monuments compris dans le projet de loi sont : 1° la bibliothèque Sainte-Geneviève ; 2° la chambre des pairs ; 3° l'institution des jeunes aveugles ; 4° les bâtiments des archives du ministère de la guerre.

M. DENIS combat le projet de loi en ce qui concerne la bibliothèque Sainte-Geneviève. Le projet en discussion tend à transférer la bibliothèque Sainte-Geneviève dans les bâtiments de l'ancienne prison de Montaigu.

L'honorable membre croit qu'il serait plus convenable et plus économique de restaurer le local affecté depuis long-temps à la bibliothèque Sainte-Geneviève et de laisser à ce local sa destination, au lieu de choisir pour bibliothèque une ancienne prison tellement humide que les livres y moisissent.

M. TESTE, ministre des travaux publics, défend le projet de loi en citant différents documents qui ont provoqué sa présentation.

M. DELESPAUL fait observer que le rapport lu par M. le ministre, et favorable à l'abandon de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, a été fait par une commission ministérielle qui a dû se conformer à la pensée du ministre. (Réclamations au centre.)

L'orateur cite d'ailleurs un rapport fait par une commission de la chambre dont M. Duprat était l'organe, rapport favorable à la réinstallation de la bibliothèque Sainte-Geneviève dans le local qu'elle occupait l'année dernière, local appartenant au collège Henri IV.

M. DESJOBERT déclare qu'il était membre de la commission dont a parlé M. Delespaul. Les faits allégués par M. Delespaul, dit-il, sont conformes à la plus complète vérité.

M. DELESPAUL rappelle en terminant qu'il résulte d'une note déposée par M. le ministre lui-même aux archives que la bibliothèque Sainte-Geneviève peut être très-convenablement réparée moyennant la somme de 800,000 fr.; or, le gouvernement demande pour les réparations à faire à l'ancienne prison de Montaigu une somme de 2 millions.

Une conversation s'engage bientôt à haute voix entre cinq ou six membres, au sujet de l'ancienneté et de l'utilité de la bibliothèque.

La séance est levée à six heures et demie.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 7 juin.

La séance est ouverte à une heure. Le procès-verbal est adopté. MM. V. Grandin et Junyen demandent et obtiennent un congé. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet de loi portant demande de crédits pour la construction et l'achèvement de divers édifices publics.

M. DELESPAUL revient sur les arguments qu'il a présentés hier contre la partie du projet concernant la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Ne serait-il pas temps, s'écrie l'orateur, de s'arrêter sur une pente funeste? La chambre a, ce me semble, assez fait pour la ville de Paris. De 1833 à 1842, vous avez donné, pour les monuments et les édifices publics, 43,666,998 fr. 1 cent. (On rit.) La réflexion nous est venue après l'entraînement; la chambre commence heureusement à réagir. Vous vous rappelez les nombreux et récents échecs du ministère; la chambre lui a refusé plusieurs lois de dépenses; le projet de loi sur le chemin de Bordeaux à la Teste, le projet sur la refonte des monnaies, et d'autres encore. Le projet de loi sur l'augmentation du personnel de la cour royale de Paris n'a été adopté qu'à une voix de majorité, et, par malheur, ma boue noire a manqué au scrutin, ce dont je ne suis pas encore consolé. (Rires.)

L'orateur, après avoir rappelé le compte-rendu fait par M. Ducos sur l'état de nos finances et un passage du rapport de M. Bignon sur le budget de 1844, prie les députés de repousser le projet de loi en ce qui concerne la bibliothèque Sainte-Geneviève, et de ne pas se laisser influencer, plusieurs d'entre eux au moins, par des souvenirs de collège.

M. VATOUT, commissaire du gouvernement : Le projet de reconstruction de la bibliothèque Sainte-Geneviève a causé les appréhensions les plus singulières. J'ai entendu demander, par exemple, ce que deviendraient les magnifiques boiseries de la bibliothèque actuelle. Hélas ! messieurs, ces magnifiques boiseries sont en plâtre. (Légère hilarité.) En général, on s'est montré trop sévère pour les architectes du gouvernement. On n'a pas eu assez de pitié (c'est l'expression) pour les personnes chargées de diriger une administration aussi difficile pour les particuliers que pour le gouvernement lui-même. M. Delespaul et d'autres députés se sont laissés tromper par des plans qui ne leur ont été fournis ni par le gouvernement ni par le conseil des bâtiments civils. On se plaît à répéter que nous dépasserons le crédit demandé; mais on oublie que pour l'Observatoire, pour le Luxembourg, pour les ministères, pour la bibliothèque, pour Charenton, nous avons laissé de l'argent en demeurant en-deçà des sommes accordées.

M. Vatout s'attache ensuite à établir que la chambre fera une chose utile, bonne et grande en adoptant le projet de loi.

M. OGER dit que, membre d'une commission chargée d'examiner un projet de loi sur les monuments publics, il a signalé des erreurs dans les chiffres et dans les devis. Il cite entre autres le bâtiment des archives du royaume dont les devis ont été dépassés.

M. DELANGLE dit quelques mots en faveur du projet au milieu des cris Aux voix!

M. DENIS (du Var) : Un journal de l'opposition (murmures au centre) a insinué des bruits contre lesquels je dois me défendre. On a prétendu que mon frère était conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, et en conséquence intéressé dans la question.

Voix à gauche : Oui, c'est le National qui le dit ce matin.

M. DENIS : Messieurs, le ministre de l'instruction publique peut dire qu'un logement dans cette bibliothèque lui a été offert et qu'il l'a refusé pour en faire jouir un de ses collègues, peut-être un peu moins favorisé que lui.

Une voix : Il avait peut-être peur d'être écrasé. (Hilarité prolongée.)

M. DENIS : Mon frère n'est donc pas intéressé dans la question. Il serait à peu près sûr d'obtenir dans une construction nouvelle le logement qui est accordé à tous les conservateurs. (On rit.)

En résumé, je demande l'ajournement de la question, et qu'une commission prise dans le sein de la chambre soit nommée pour l'examiner.

M. VILLEMAIN, ministre de l'instruction publique : A part toute allusion personnelle, il est certain que les personnes qui ont un logement dans l'édifice ne sont pas favorables à la translation.

Entrant ensuite dans la question, le ministre affirme que le local actuel est dans un état menaçant, et que déjà des accidents, qui peuvent devenir plus sinistres, démontrent la nécessité de pourvoir à un autre emplacement.

MM. Delespaul, Teste, ministre des travaux publics, Glais-Bizoin et Ardant, rapporteur, sont encore entendus.

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

Art. 1^{er} (de la commission). Il est ouvert au ministre des travaux publics un crédit de 2,219,000 fr. qui sera employé aux travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation des édifices publics affectés aux établissements ci-après désignés :

- Bibliothèque Sainte-Geneviève, 1,775,000 fr.
- Palais de la chambre des pairs (établissement d'un système général de chauffage), 180,000 fr.
- Institution des jeunes aveugles, 250,000 fr.
- Bureaux du ministère de la guerre, 14,000 fr.
- Somme égale, 2,219,000 fr.

La division est demandée.

Les crédits pour la bibliothèque, pour les jeunes aveugles et pour le chauffage des pairs sont accordés sans débat.

Sur une question de M. Taillandier, M. Teste explique, quant aux travaux à faire au ministère de la guerre, que les bureaux des archives menacent ruine, et qu'il s'agit seulement pour l'instant d'étayer les bâtiments.

L'article 2, qui répartit les crédits sur les exercices 1843 et 1844, et les articles suivants, qui sont réglementaires, sont adoptés. La chambre passe au scrutin. Il est quatre heures.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Nous recevons de notre correspondant d'Oran la lettre suivante, en date du 27 mai; bien que la mort du général Mustapha soit connue, on ne lira pas ces détails sans intérêt.

« Dans la matinée du 23 mai, on reçut en ville la nouvelle officielle d'un brillant succès obtenu par la division active de Mascara, qui avait fait un nombre considérable de prisonniers et enlevé un immense butin à l'ennemi; mais en même temps nous apprenions la nouvelle de la mort du brave général Mustapha. Ce chef, à la tête de son goum, qui avait pris part à la dernière affaire, demanda et obtint l'autorisation de passer à Oran afin de permettre aux cavaliers sous ses ordres de déposer dans leurs douars le butin qu'ils venaient de faire. Il fallait traverser le pays montagneux des Flittas, et le général de Lamoricière proposa au général Mustapha un bataillon d'infanterie pour appuyer au besoin sa cavalerie; mais ce dernier refusa afin de ne pas ralentir sa marche, et aussi parce qu'il supposait qu'après la razzia que l'on venait d'opérer, on ne trouverait aucun rassemblement ennemi.

« Le goum, encombré de butin, marchait dans le désordre habituel de la cavalerie irrégulière, au moment où le général Mustapha, avec les seules personnes de sa maison et le payeur du maghzen, officier du 2^e chasseurs d'Afrique, se trouvait engagé dans un sentier difficile. Ce groupe fut attaqué par des fantassins embusqués qui firent feu à bout portant. Le général Mustapha tua deux des assaillants, l'un avec son fusil et l'autre d'un coup de pistolet. Il allait faire usage d'un second pistolet, lorsqu'il se sentit défaillir par suite d'une blessure. Il dit à son domestique de prendre son cheval par la bride et de le dégager, ne pouvant plus combattre.

« Le chemin était très-difficile; le cheval ne savait pas le domestique. Mustapha ayant piqué des éperons, le cheval se cabra; le général tomba à terre et resta au pouvoir de l'ennemi.

« Les Douaires et les Smélas, privés de leur général, se sont démoralisés et ont pris la fuite sans même voir l'ennemi qui n'était pas nombreux.

« On fait beaucoup de versions sur cette malheureuse affaire. Le payeur du maghzen, la seule personne en état de donner des renseignements positifs, est arrivé à Oran avec des fuyards. Il dit que lorsque la petite colonne fut assaillie, le général Mustapha l'engagea à passer outre et à mettre le convoi en sûreté. Il a fait tous ses efforts pour ramener des Douaires là où devait se trouver le corps de leur général, mais inutilement, la mort de Mustapha ayant complètement démoralisé ces hommes ordinairement si valeureux.

« L'interprète particulier de Mustapha est arrivé hier à Oran. Il assure avoir vu le général tirer son mouchoir pour s'essuyer le visage, se renverser de cheval et tomber à terre. Un de ses domestiques prit alors le cheval et se sauva. Ainsi, le général aurait été abandonné vivant à l'ennemi.

« Beaucoup de Douaires sont rentrés sans armes et sans chevaux.

« C'est le 24, à midi, que la nouvelle de la mort du vieux et brave général Mustapha est arrivée en ville; aussitôt toute la population musulmane des deux sexes est accourue à la maison habitée par sa famille, ainsi que la population israélite.

« Ce mouvement spontané prouve que la mort du chef des Douaires et des Smélas est considérée comme une véritable calamité publique. On verra plus tard ce qui en adviendra. Pour le moment, les 800 cavaliers du maghzen sont désorganisés, et le butin qu'ils conduisaient à Oran est resté en grande partie entre les mains des Kabyles.

« Le bâtiment à vapeur l'Achéron est arrivé d'Alger le 26 avec la correspondance et des passagers. Ce bâtiment a laissé à Arzew El-Mezari, qui a poursuivi sa route pour Mostaganem.

« El-Mezari est de retour de la Mecque.

« Il paraît que les eaux thermales de Mers-el-Kébir sont efficaces pour certaines maladies. Le colonel du 48^e repart pour rejoindre son régiment dans un état parfait de santé après avoir fait usage de ces eaux.

« Dans la dernière razzia, le général de Lamoricière a exterminé les Hachems-Garabas et défait les réguliers d'Abd-el-Kader qui escortaient cette tribu.

« On dit qu'Abd-el-Kader a eu une cuisse traversée d'un coup de feu. C'est ce qu'affirme encore aujourd'hui un chef des Beni-Amers. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 6 juin. — Le bâtiment à vapeur infirmier le *Mélore*, commandé par M. de Kersauson, lieutenant de vaisseau, a jeté l'ancre sur rade, venant d'Alger, d'où il est parti le 31 mai.

Ce bateau a relâché le 3 à Marseille où il a débarqué ses passagers, au nombre de 73.

Le steamer le *Ramier*, commandé par M. Bechameil, lieutenant de vaisseau, est arrivé sur rade. Ce bâtiment, venant de Tunis et en dernier lieu de Bone, avait à bord seize passagers et des dépêches.

La corvette de charge l'*Agate* prendra chargement pour Tenez.

C'est le 3 juin que MM. Paya et Raulet, l'un rédacteur, l'autre gérant de l'*Emancipation*, devaient comparaître devant la cour d'assises de Toulouse. La liste des jurés triés par l'administration ne leur a été signifiée que le 2, à quatre heures du soir. MM. Paya et Raulet ont refusé de se livrer ainsi à l'improviste aux jurés probes et libres de M. Napoléon Duchâtel; ils ont fait défaut, et la cour, sur les réquisitions de M. Nicias Gaillard, a prononcé contre chacun des prévenus la peine de un an de prison et de cinq mille francs d'amende.

Cependant le parquet de Toulouse n'a pas perdu de temps; il a immédiatement signifié le jugement à MM. Raulet et Paya.

En de pareilles circonstances, ne peut-on pas affirmer que la justice a toutes les allures d'une odieuse persécution?

Un journal indépendant a été fondé depuis peu de temps à Langres, sous le titre de l'*Union*. Cette feuille avait à peine vu le jour que M. Pauwels lui intentait un procès en diffamation. M. Pauwels, qui a tout sujet de redouter les lumières de la publicité et a besoin de se poser en martyr, a espéré aussi sans doute effrayer l'*Union*; mais quoiqu'il réclame d'elle une réparation de vingt mille francs de dommages et intérêts pour quelques mots très-inoffensifs, il ne paraît pas que jusqu'à ce jour il ait réussi.

On lit dans l'*Emancipation* :

Nous apprenons que l'interminable instruction dans l'affaire du banquet prétendu communiste est enfin venue à terme et que la chambre du conseil doit statuer jeudi prochain sur l'issue de cette affaire. Les détenus doivent attendre avec autant plus de confiance la décision des juges, que, sans nul doute, quatre mois et neuf jours de prison préventive paraîtront déjà une peine exorbitante infligée à des pères de famille, à des jeunes gens soutiens de la leur, à des étrangers que l'amnistie rappelle. L'humanité sera la meilleure des sollicitudes en leur faveur.

On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* :

M. l'évêque de Nantes fait en ce moment ou a fait il y a peu de jours une tournée diocésaine dans laquelle il est venu jusqu'à la limite du département de Maine-et-Loire, aux environs de Candé. Là, dans plusieurs communes, des espèces d'arcs de triomphe ont été dressés en son honneur. On a mis des drapeaux sur les arcs de triomphe; mais étaient-ce des drapeaux tricolores? Non, c'étaient des drapeaux blancs.

On ne dit pas que M. l'évêque de Nantes ait fait comprendre aux paysans des communes dont il s'agit que les symboles arborés par eux étaient des symboles d'insurrection et de guerre civile, et qu'il ait donné par là un

gage au moins de reconnaissance au gouvernement pour sa condescendance illimitée en faveur de la réaction catholique.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« Les frères des écoles chrétiennes avaient demandé l'autorisation d'ouvrir à Metz une école pour les adultes. C'était annoncer une nouvelle concurrence aux établissements municipaux existants. Le comité d'instruction primaire de Metz, dans sa séance du 1^{er} juin, a refusé l'autorisation demandée; le préfet lui-même s'est prononcé contre la demande des frères. »

Dans la séance de l'Académie des Sciences morales et politiques du 27, les prix suivants ont été proposés :

Pour 1845, rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple; et, pour le prix de 1846, exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles et des populations vouées à l'industrie manufacturière.

Pour 1844, un prix sur la question suivante : Quels sont les modes de loyer ou d'amodiation de la terre actuellement en usage en France, à quelles causes tiennent les différences entre ces modes de loyer et les changements qu'ils ont éprouvés, et quelle est l'influence de chacun de ces modes de loyer sur la prospérité agricole?

Pour 1845, déterminer les faits généraux qui régissent les rapports des profits avec les salaires.

Pour 1845, retracer l'histoire des états-généraux en France depuis 1380 jusqu'en 1614; indiquer le motif de leur convocation, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leur pouvoir; déterminer les différences qui ont existé à cet égard entre ces assemblées et les parlements d'Angleterre, et faire connaître les causes qui les ont empêchés de devenir, comme ces derniers, une institution régulière de l'ancienne monarchie.

Il sera également décerné un prix pour la question suivante : Faire connaître la formation de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement. Enfin l'Académie propose pour sujet du prix quinquennal de 5,000 fr., fondé par le baron Félix de Beaujour, de rechercher quelles sont les applications les plus utiles qu'on puisse faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère.

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. DE VAUXONNE.

Audience du 6 juin.

La session des assises du Rhône (2^e trimestre de 1843) a été ouverte mardi dernier dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Au commencement de l'audience, la cour a statué sur les excuses de quelques jurés qui n'ont point répondu à l'appel du greffier.

M. Rey, propriétaire à Saint-Cyr, atteint d'une maladie incurable, et M. Tarpin, décédé depuis peu, ont été rayés de la liste. M. Perrayon-Desvignes, propriétaire à Blacé, et M. Falconnet, sous-inspecteur des douanes, ont été excusés pour la présente session, le premier pour cause de maladie, le second comme absent de son domicile au moment de la notification. M. Mangot de Villerand, porté sur la liste du département du Jura par suite de changement de domicile, a été rayé de celle du Rhône.

Après les formalités d'usage, la première cause soumise au jury est celle du sieur Imbert (Charles), dit Lambert, âgé de trente ans, domicilié à la Guillotière.

Imbert, ancien employé de MM. Lavinière et Desthieux, brasseurs de bière sur le cours Bourbon, allait de temps à autre dans cette maison où il avait conservé des relations avec quelques personnes. Le 16 avril dernier, à l'heure où les garçons de la brasserie étaient à déjeuner, la domestique de la maison aperçut Charles Imbert armé d'un hache et debout devant un placard qu'il venait de fracturer. Dès qu'il se vit surpris, Imbert jeta la hache qu'il tenait à la main et remplaça dans le placard plusieurs pièces d'argent dont il s'était emparé; il poussa la porte de la chambre et se sauva dans une pièce voisine où il se cacha sous un lit.

La domestique le suivit de près, et Imbert, se voyant découvert, prétendit qu'il était venu pour parler aux garçons. La servante lui fit voir la serrure du placard qui était arrachée et ne tenait plus que par un clou; elle lui demanda qui avait fait cette effraction, il répondit qu'il n'en savait rien et disparut.

La police ayant été informée de ces faits, Charles Imbert fut arrêté, et une perquisition fut pratiquée dans son domicile. On y trouva plusieurs cruches à bière et une trentaine de bouteilles vides. Une des bouteilles contenait encore assez de vin pour qu'on pût le comparer avec celui des sieurs Lavinière et Desthieux; il fut constaté qu'il était de la même qualité. Les cruches et les bouteilles furent reconnues par un garçon de la brasserie, et on se rappela que peu de jours auparavant Imbert avait été relevé ivre aux portes de la cave.

Interrogé sur ces diverses circonstances, Imbert a prétendu, relativement à la tentative de vol par lui commise le 16 avril, qu'il était resté dans les chambres de la brasserie pour parler aux garçons, et que s'il s'était caché sous un lit c'était par plaisanterie. Quant au vol de vin et de bière, il a prétendu que ces bouteilles et ces cruches lui appartenaient depuis long-temps.

Aux débats, l'accusé a persisté de nouveau dans ce système, contredit d'ailleurs par les dépositions des témoins. Sur le chef de la tentative de vol, il est tombé dans de nombreuses contradictions qui décelaient sa culpabilité et devaient rendre inutiles les efforts de son défenseur, M^r Janson.

Déclaré coupable de tentative de vol qui n'avait manqué son effet que par des circonstances indépendantes de sa volonté, Imbert a été condamné à cinq années de réclusion, sans exposition.

Audience du 7 juin.

La cour s'est successivement occupée de trois affaires qui n'ont présenté aucun intérêt; il s'agissait de vols qualifiés que les accusés avouaient d'une manière complète, et les défenseurs ne pouvaient que demander au jury un verdict avec circonstances atténuantes. Les condamnations suivantes ont été prononcées :

Rémy Diaz, réfugié espagnol, ouvrier parassementier, âgé de trente-cinq ans, a été condamné à deux années d'emprisonnement pour vol domestique commis dans le magasin de son maître, M. Voidey, passementier et enjoliveur à Lyon; il avait frauduleusement soustrait à ce dernier soixante roquets de soie de la valeur d'environ 150 fr.

Philippe Simplet, ouvrier cordier, âgé de vingt-quatre ans, domicilié à la Guillotière, déclaré coupable de trois vols commis avec effraction et escalade dans une maison habitée, a été condamné à six années de réclusion et à la surveillance pendant toute sa vie.

Une condamnation à treize mois d'emprisonnement a encore été prononcée contre le nommé Jean Chaneau, jeune ouvrier âgé de dix-huit ans, pour vol d'une somme de 40 fr. et de quelques bijoux soustraits à M. Magdinier, propriétaire à Saint-Jean-de-Toulas, canton de Givors.

Chronique.

LYON.

Il résulte du compte-rendu de la commission nommée pour organiser la fête qui a eu lieu le 14 mai à Vaise, dans le jardin de la Grande-Claire, au bénéfice des habitants de la Guadeloupe, qu'une somme de 1,875 fr. 77 c. a été réalisée à cette occasion, laquelle somme devra être versée à la caisse centrale des souscriptions.

— Dans la séance tenue hier soir, le conseil municipal de Lyon a terminé la discussion sur le projet de réorganisation du service de la bienfaisance publique.

Le conseil a décidé que la distribution des secours publics aux indigents serait faite par quatorze bureaux auxiliaires ayant les mêmes délimitations que les paroisses. Chacun de ces bureaux sera composé du juge de paix, du curé et de dix notables citoyens. Le juge de paix sera remplacé par son suppléant dans les bureaux qui ne comprennent pas la paroisse cantonnale.

L'ordonnance municipale de 1842 qui impose à chaque propriétaire de chiens l'obligation de museler ces animaux était éludée dans notre ville; souvent la muselière n'était qu'une courroie entourant la partie supérieure du museau ou bien une palette placée sous la mâchoire inférieure. M. le maire vient de publier une ordonnance dans laquelle il est dit que les chiens ainsi muselés seront considérés comme ne l'étant pas et enlevés quand ils seront rencontrés sur la voie publique.

M. Saint-Jean, peintre de fleurs distingué de notre ville, vient d'être décoré de la croix de la Légion-d'Honneur.

La représentation de la Dame Blanche a tourné hier au charivari, tant on a rudement sifflé. L'opéra-comique devient de plus en plus impossible avec M. Boulot, qui n'est ni acteur ni chanteur, et qui défigure étrangement les motifs; avec M^{lle} Lehuen, dont la voix a gagné en afféterie ce qu'elle a perdu en volume et en fraîcheur; avec M^{lle} Céline, dont on a demandé le remplacement au plus tôt.

La reprise du Barbier de Séville a marché avant-hier sans trop d'encombres. Cependant personne n'y a été assez remarquable pour mériter les applaudissements. On a salué avec plaisir les ravissantes mélodies de Rossini, brises rafraichissantes après les gros temps Meyerbeer et Halévy.

DEPARTEMENTS.

M. J. Belliard vient d'être rappelé à la direction du Journal de Saint-Etienne après un intérim de deux ou trois mois.

On nous écrit de Valréas (Vaucluse), le 7 juin : « La récolte des cocons est généralement fort médiocre, quoique l'éducation des vers à soie ait assez bien réussi. Le mauvais temps avait effrayé les propriétaires, et, présumant que la feuille manquerait, ils avaient fait éclore une quantité moindre de graine

que les années précédentes ou jeté des vers déjà éclos. La feuille de mûrier s'est vendue jusqu'à trente-quatre francs les cent kilogrammes. Le prix des cocons est assez élevé. »

Nous avons annoncé l'arrivée de M. l'abbé Paramelle à Saint-Etienne. L'habile géologue, accompagné de M. Bergeron, ingénieur, a fait ces jours derniers une première exploration dans la ville.

On nous assure que trois sources abondantes ont été découvertes dans cette promenade. (Journal de Saint-Etienne.)

Dimanche au soir, on a trouvé au-dessus de la carrière Palluat un homme dangereusement blessé au cou d'un coup de couteau. Cette blessure était-elle le résultat d'un crime ou les suites d'une rixe? C'est ce que nous ne pouvons affirmer; mais cette dernière supposition est la plus probable, le malheureux ne passant pas pour des plus continents et ne possédant rien qui put exciter la cupidité. (Mercure ségusien.)

Nouvelles Diverses.

On lit dans un journal anglais :

Le nombre total des hauts-fourneaux en Angleterre était, à l'année finissant au mois de janvier 1843, de 339 en activité et de 190 en non-activité. Le produit annuel pour cinquante semaines s'est élevé à 1,210,000 kilog. de fer non ouvré. On en a fait 8,000 tonnes dans la forêt de Dean; dans la Galles du Sud, 457,350; dans le comté d'York, 42,000; dans celui de Derby, 25,750; dans le comté nord de Stafford, 21,750; dans le même comté sud, 300,250; dans le comté de Shrop, 76,200 kilog.; et en Ecosse, 238,550 kilogrammes.

L'Impartial du Nord raconte un double crime qui vient d'être commis à Valenciennes et qui a plongé dans la désolation deux familles de cette ville.

Le jeune B..., dit ce journal, fréquentait depuis quelques années la maison de la dame H... Fatiguée de ses assiduités et voulant y mettre un

terme, la demoiselle H..., pour laquelle il nourrissait une violente passion, l'accueillait depuis peu avec une froideur qui jeta le désespoir dans le cœur du jeune homme. Hier matin il se présente chez la demoiselle H... qu'il trouve seule, et, après une explication assez vive, il lui porte un coup de poignard, puis se fait sauter la cervelle en sa présence.

Quoique mortellement atteinte, la malheureuse enfant monte à la chambre de sa mère, et à peine sur le seuil, elle tombe en s'écriant : « Mon Dieu! B... vient de me frapper! » Des médecins appelés sur-le-champ pour lui donner des soins constatèrent que le coup avait porté un peu au-dessus du cœur, à une profondeur de cinq centimètres environ.

Quant au jeune B..., il n'a pas prononcé une seule parole : la mort avait été presque instantanée.

Au moment où nous écrivons ces lignes, l'état de la jeune fille s'est un peu amélioré; on a cependant peu d'espoir de la rappeler à la vie.

Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

Les polices de la Lombardie et des états sardes ont pris de telles mesures qu'il ne sera plus possible aux conspirateurs de préparer une nouvelle attaque contre le canton du Tessin. Il résulte des récentes communications du gouvernement sardes que le dernier complot a été ourdi par les émigrés résidant sur la frontière du Piémont; sa dernière note annonce même que l'instruction qui se poursuit contre les conspirateurs fournit les preuves de la complicité de Poglia, Pedrazzini, Mosi, Rinaldelli et Schira. D'ailleurs, la découverte d'un dépôt de trois cents fusils destinés au Tessin et l'arrestation de plus de trente individus sont des faits notoire et non contestés.

Le canton de Schaffhouse vient d'élire ses nouveaux représentants au grand conseil. Les choix ont été heureux, disent les lettres de cette ville; presque partout la préférence a été donnée à des hommes éclairés et à tendances libérales. La majorité ne sera pas rétrograde.

Le gérant responsable, B. MURAT.

EN VENTE

A la librairie de XAVIER CHARPENTIER, à Mâcon, Et à Lyon chez les principaux Libraires.

DISCOURS

Prononcé par M.

DE LAMARTINE

AU BANQUET DE MACON

le 4 juin 1843.

PRIX : 25 CENTIMES. (6278)

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelles Publications.

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE

DE MATIÈRE MÉDICALE

OU DE

PHARMACOLOGIE VÉTÉRINAIRE,

Suivi d'un formulaire pharmaceutique raisonné; par Moinoud, ex-directeur de l'école vétérinaire de Toulouse, membre correspondant de la Société royale d'agriculture, etc. — Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. — Toulouse et Lyon, 1843. — Un volume in-8°. — Prix : 8 fr.

TRAITÉ

SUR

LA MALADIE DE SANG

DES

BÊTES À LAINE,

Suivi de l'étude comparée de cette affection avec la fièvre charbonneuse, etc.; par DELAFOND, professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, membre correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture de la Seine, etc. — Un volume in-8°. — Paris, 1843. — Prix : 2 fr. 50 c. (7634)

ÉTUDE DE M^e COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, 7.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

le jeudi quinze juin 1843,

D'UN DOMAINE

Appelé chez Villant,

Situé en la commune de Sainte-Groix (Ain),

A quatre kilomètres de Montluel, sur le chemin vicinal de grande communication n. 19, DE MONTLUEL A TRÉVOUX.

Ce domaine se compose de trois corps de bâtiments, comprenant logement de cultivateur, écurie, fenils, remises, four, puits, cour, jardin, prés, terres et bois; le tout en deux tenements à peu près contigus, dont un, celui formé des bâtiments, prés et terres, est bordé, sur la plus grande étendue, par le chemin de grande vicinalité n. 19.

Il est situé à quatre kilomètres de la ville de Montluel et à un kilomètre de l'institut royal d'agriculture de la Saulzaie, et il se compose de fonds d'excellente nature.

Ce domaine a une contenance totale de vingt-six hectares, dont deux hectares de pré, dix-sept hectares de terre et jardin et sept hectares de bois, et est affermé pour une partie et exploité pour l'autre partie par les propriétaires.

Il sera vendu avec un cheptel en animaux, en charrettes et instruments d'agriculture, avec des semences et des fourrages.

L'adjudication en sera faite le jeudi quinze juin mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, 7, à la bougie éteinte et en faveur du dernier enchérisseur.

Montant de la mise à prix. 36,000 f.

S'adresser, pour voir l'immeuble, à M. Villant, propriétaire dans ledit domaine; à Montluel, à M. Bertrand, propriétaire et géomètre; et à Lyon, à M^e Coste, notaire, dépositaire du cahier des charges et conditions sous lesquelles la vente aura lieu. (4071)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ-RESTAURANT et chambres garnies, à la Guillotière, quartier Combalot.

S'adresser rue Saint-Dominique, n. 12, au concierge. (909)

ÉTUDE DE M^e CHÉVRIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 9.

VENTE AUX ENCHÈRES

VOLONTAIRE ET DÉFINITIVE,

En l'étude et par le ministère de M^e Chévrier, notaire à Lyon,

le jeudi quinze juin 1843, à onze heures du matin,

D'UNE

PROPRIÉTÉ

CONSISTANT

En PLUSIEURS MAISONS situées à Lyon, rue Tramassac, n. 24 et 26, et montée du Chemin-Neuf, n. 13, et DIVERS CORPS DE BÂTIMENTS INTERMÉDIAIRES, avec cours, jardin, terrasses et autres dépendances, d'un revenu total d'au moins cinq mille francs.

Mise à prix. 80,000 fr.

On pourra traiter avant l'adjudication. (4157)

S'adresser, pour toute espèce de renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Chévrier, chargé également du placement de nombreux capitaux.

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A vendre

SUR LE PIED DE 5 P. 0/0 DE REVENU,

UNE MAISON

Rendant 4,200 francs,

située dans un bon quartier.

S'adresser audit M^e Vuy, notaire, ou à M. Catelin, place Montazel, n. 1. (3945)

ÉTUDE DE M^e RÉGIPAS, SUCCESSION DE M^e CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

A VENDRE,

UNE PORTION

D'UNE MAISON

Située à Lyon,

dans un des meilleurs quartiers de

la ville.

S'adresser audit M^e Régipas, chargé de la vente et de l'échange de divers autres immeubles. (4295)

A REMETTRE.

Des Actions sur la Concession

houillère de Reveux,

Commune de Saint-Jean-de-Bonnefon.

S'adresser à M. Juhan, rue Vaubecour, n. 7, à Lyon. (921)

A vendre.

Un Fonds de Café à Avignon,

Un des plus anciens et des mieux achalandés de la ville, très-bien situé à l'arrivée des diligences de Lyon et de Marseille, en face de l'hôtel de l'Europe.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Provensal ou chez M. Combalot, à la Guillotière. (879)

A vendre de suite,

A DES CONDITIONS TRÈS-AVANTAGEUSES.

UNE MACHINE A VAPEUR

de la force de huit chevaux, montée aux Brotteaux, dans un local qu'on louerait ou vendrait, au gré du preneur.

S'adresser à M. V. Bros, rue Trois-Carreaux, n. 2, le matin jusqu'à neuf heures. (861)

A prêter sur hypothèque à 5 p. 0/0.

6 à 7,000 fr. en une seule ou

deux parties.

S'adresser à M. Mouton, gérant de la Compagnie l'Union, de deux à quatre ou de six à huit heures du soir, place de la Miséricorde, n. 2, à l'angle de la rue des Augustins. (6272)

CHOCOLAT AU LAIT D'AMANDES,

DE BOUTRON-ROUSSEL,

Breveté, à Paris, boulevard Poissonnière, 27.

Ce CHOCOLAT RAFFRAICHISSANT et d'une facile digestion se trouve à Lyon, chez M. GONDARD neveu, place de l'Herberie, avec tous les CHOCOLATS DE SANTÉ : 1 fr. 60 c., 2 fr., 3 fr. 50 c., 4 fr. — CHOCOLAT A LA VANILLE : 3 fr., 3 fr. 50 c., 4 fr. et 4 fr. 50 c. (4681-4630)

A louer à la Saint-Jean prochaine.

UNE CHUTE D'EAU

avec bâtiments

Situés à peu de distance de Lyon, au centre d'un village, sur une grande route, et propices à toute sorte d'établissement industriel.

S'adresser à M^e Sain, notaire à Lyon, place de la Comédie. (920)

A louer de suite,

A L'HOTEL DES COURRIERS, RUE SAINT-DOMINIQUE.

UN EMPLACEMENT convenable pour un service de messageries, ayant la jouissance d'une vaste cour.

S'y adresser. (911)

AVIS.

Un ancien voyageur pour les liquides, qui avait quitté cette partie pour quelque temps, désire recommencer ce travail, soit comme comptable, soit comme voyageur pour une maison de Lyon.

S'adresser à l'hôtel des Quatre-Nations, rue Sainte-Catherine. (914)

Rhumes.

LA PATE DE GEORGÉ, la plus agréable et la plus efficace pour la guérison des maladies de poitrine, se vend toujours par boîtes de 60 c. à 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez M. MACONS, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6351)

GRAND RESTAURANT

Rue de la Poulaillerie, n. 20, au 2^e, près l'allée des Images, et rue du Bois, n. 17,

traversant en face la maison dite

ANCIEN HOTEL-DE-VILLE.

Dîners à 1 fr. 15 c. et au-dessus : potage, quatre plats au choix, demi-bouteille de vin vieux, trois desserts.

Cet établissement ne laisse rien à désirer pour l'élégance et la bonne tenue. Salle séparée pour pension bourgeoise.

Table à deux heures et à quatre heures. — Prix modéré.

Déjeuners à 60 c., de huit à onze heures : potage, un plat au choix ou deux plats sans potage, un carafon de vin.

Bonne cuisine bourgeoise très-saine et bien variée. Assortiment de vins fins. (6275)

Pharmacie à Lyon.--Rue Palais-Grillet, N° 25.

DÉPURATIF DU SANG

pour la

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Bourgoin, M. Rey, vétérinaire; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (6774)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Penitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épiciers, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus. (7055)

Brevet d'invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honore, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-moérés. (Affranchir.) (650)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon. (918)

GRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Trouillet, à Viennois; Delaige, à Voiron; Plans, à Grenoble. (7261)

DU 2 AU 10 JUIN INCLUSIVEMENT,



LE CYGNE,

dont la marche est supérieure

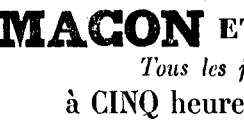
à celle de tous les bateaux de la Saône,

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours pairs,

à CINQ heures 1/2 du matin. (6889)



EAU DE TONQUIN, remède

infaillible pour la destruction

des PUNAISES et des CAFARDS

(blattes).

Seul dépôt rue des Capucins,

n. 3, à Lyon, dans la cour, au

rez-de-chaussée, à la Fabrique de Pouppées.

On se charge de nettoyer les lits à domicile, et on en garantit les épreuves. (919)

PAPIER FAYARD ET BLAYN.

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, ONGLES et CEILS-DE-PERDRIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de

Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.

Dépôt GÉNÉRAL A LYON, chez M. MACONS, rue Saint-Jean,

n. 30, et chez MM. les pharmaciens Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand,

aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. (6901)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulaillerie, 19.